



Paris, le 28 novembre 2025

**Monsieur le Directeur général,**

**Osez la refonte des IRE !**

À la même période l'année dernière, en plein « débat » budgétaire, le Sénat avait examiné une proposition de fiscalisation des indemnités de résidence versées aux agents de l'État en service à l'étranger. Si cette nouvelle charge avait été repoussée lors de son examen par la Chambre Haute, la Liste d'Union était sortie de ce nouvel épisode avec la conviction que les ministères concernés, et le MAE en particulier, devait prendre l'initiative sur ce sujet. Au risque, dans le cas contraire, de subir une réforme qui lui serait imposée à la hussarde.

Lors du CSAM d'autonome, l'administration s'était engagée à mettre en place et faire vivre un groupe de travail pour préparer, en concertation avec les Organisations Syndicales, des propositions opposables à de nouvelles tentatives. Son inscription dans le tableau de suivi du CSAM a été effectuée, mais c'est bien là la seule démarche qui a été entreprise à ce jour.

Plusieurs échéances du « dialogue social » ont été l'occasion de revenir sur cette nécessité. Récemment, lors de votre passage à Nantes, l'idée d'un « guichet unique » paraissait vous interpellier, mais pour conclure que le « *laisser-faire laisser-passer* » convenait sans doute mieux à « *notre culture MAE* » !

Pourtant, cette prise en charge centralisée et opérationnelle de l'expatriation est déjà pratiquée au sein du ministère de la Défense ou de grosses entreprises privées. Elle évite les errements, les difficultés de prise de fonction, les traitements différenciés...

Aujourd'hui, nous en sommes tous au même stade. Les postes et la centrale bruissent déjà de la nouvelle : un autre [amendement](#), fortement inspiré de celui de l'an passé, a été déposé au Sénat sur le projet de loi de finance, pour fiscaliser les IRE.

Face à cette nouvelle attaque, les mêmes vous diront qu'il est inutile de faire trop de bruit. Ne faisons pas de remous, « *pas de vague* », et nous serons peut-être oubliés. De votre côté, face au peu de détermination de la majorité des syndicats à voir le système changer, vous serez sans doute tenté de répéter comme vos prédécesseurs : ce système des IRE est le pire, à l'exception de tous les autres...

Eh bien non ! **Ne nous contentons pas de réclamer un *statu quo*.**

Plus les pressions sur les dépenses de l'État seront fortes - et le contexte international nous garantit qu'elles le seront toujours davantage - **plus nos IRE seront une cible facile**. Et rien ne sert de compter sur un pacte politique ou un autre.

Pour la CGT/MAE, **ces attaques récurrentes sur les IRE doivent être l'opportunité d'en finir avec un système profondément injuste : leur refonte est devenue indispensable !**

Nous avons des propositions concrètes :

- ✓ **Prise en charge au réel de toutes les dépenses liées à la résidence à l'étranger** (déménagement, logement, école, santé, etc.)
- ✓ **Indemnité d'expatriation** compensant les questions sanitaires, sécuritaires, d'éloignement, **égale dans le même poste pour tous les agents et non imposable,**
- ✓ **Prime de travail à l'étranger, fonctionnelle** et non statutaire, **intégrée au revenu et** par conséquent **aux prélèvements sociaux** : qu'elle entre ainsi dans le **calcul de la retraite** et soit **partiellement fiscalisée,**
- ✓ **Création d'un guichet unique,** véritable bureau dédié au départ et au retour de poste.

Voilà de quoi animer ce « groupe de travail » sur la refonte des IRE : pas pour l'inscrire une nouvelle fois sur un tableau de suivi, mais bien pour le mettre en œuvre dans l'urgence que réclame l'actualité internationale et la situation financière de la France.

Nous restons à votre disposition, avec la conviction que les agents de ce ministère attendent de sa direction et des syndicats qu'ils soient à la hauteur des enjeux de notre temps.

Bien à vous.



Valérie Jacq-Duclos  
co-Secrétaire générale



Christophe Arnoult  
co-Secrétaire général